

Image not found or type unknown



Préavis écourté pour reprise de nouveau travail

Par **bichougne**, le **30/03/2014** à **19:18**

Bonjour,

Je suis en période de préavis suite à un licenciement jusqu'au 15 Mai 2014.

Cependant, je viens de retrouver du travail.

Comment puis-je faire ?

Et si mon employeur actuel est d'accord pour écourter ce préavis, doit-on signer d'un accord commun un document quelconque ?

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **P.M.**, le **30/03/2014** à **21:51**

Bonjour,

En dehors de disposition particulière à la Convention Collective applicable, vous permettant d'écourter le préavis, vous devez effectivement l'effectuer sauf accord écrit avec l'employeur...